



Melesse, le 1^{er} décembre 2021

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance du Conseil municipal qui aura lieu le mercredi 8 décembre 2021 à 20h.

Conformément à l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la séance se tiendra à la salle polyvalente, rue de Montreuil, dans le respect des gestes barrières et avec port du masque obligatoire. Conformément à la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, le passe sanitaire n'est pas exigé pour participer ou assister à une séance d'un organe délibérant.

Ordre du Jour

- 1 – Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à une démission
- 2 – Les Bas Coliaux - acquisition de la parcelle AI1
- 3 – Parcelle AN295p - acquisition empiètement escalier d'accès au lavoir
- 4 – Personnel municipal – révision du protocole télétravail
- 5 – Taxe Foncière sur les Propriété Bâties (TFPB) – exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation – erreur matérielle délibération 2021-3006-078

Décisions diverses

Informations diverses

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.

Le Maire,
Claude JAOUEN

